

**Pays de
Cruseilles**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

République Française

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 28 MARS 2023

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 22 mars 2023, s'est réuni dans la salle consulaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles – 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS

Commune d'Andilly

M. Vincent HUMBERT

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Claude ANTONIELLO, Mme Sonia EICHLER, Mme Chrystel BUFFARD, M. Bernard DESBIOLLES, Mme Valérie PERAY *procuration*, M. Nathan JACQUET

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marie TERRASSON (Suppléant)

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathaly HENRY *procuration*

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy-le-Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER *procuration*

Commune de Vovray-en-Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 24 Absents : 4

Secrétaire de séance : Mme Chrystel BUFFARD

Date d'affichage : 30 MARS 2023

OBJET : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION

Vu l'article L.2121-31 du code général des collectivités territoriales

L'instruction comptable M14 prévoit que préalablement à l'adoption du compte administratif, l'organe délibérant de la collectivité approuve le compte de gestion présenté par le Trésorier, permettant ainsi de constater la stricte concordance des deux comptabilités.

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- Une balance générale de tous les comptes (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment, correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité).
- Le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité ou de l'établissement local.

Le trésorier principal de Saint-Julien-en-Genevois a transmis le compte de gestion 2022 pour les budgets suivants : général, eau, assainissement et ZA Voisins.

Analyse :

L'ordonnateur s'est assuré que le trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, ainsi que celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées sur le budget 2022,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Considérant les résultats du compte de gestion faisant apparaître pour l'exercice budgétaire 2022 (avec reprise des résultats de l'exercice 2021, mais sans prise en compte des restes à réaliser) :

Pour le budget principal :

- | | | |
|---|---|----------------|
| - Un résultat cumulé excédentaire de fonctionnement de | : | 2 779 347,51 € |
| - Un résultat cumulé excédentaire d'investissement de | : | 2 769 235,36 € |

Pour le budget assainissement :

- | | | |
|---|---|--------------|
| - Un résultat cumulé excédentaire de fonctionnement de | : | 631 561,30 € |
| - Un résultat cumulé excédentaire d'investissement de | : | 381 432,13 € |

Pour le budget eau :

- | | | |
|---|---|----------------|
| - Un résultat cumulé excédentaire de fonctionnement de | : | 677 556,73 € |
| - Un résultat cumulé excédentaire d'investissement de | : | 2 175 279,84 € |

Pour le budget ZA Voisins :

- Un résultat cumulé déficitaire de fonctionnement de	:	0,06 €
- Un résultat cumulé déficitaire d'investissement de	:	45 445,12 €

Pour le budget Ussets et Bornes

- Un résultat cumulé excédentaire de fonctionnement de	:	101 707,58 €
- Un résultat cumulé excédentaire d'investissement de	:	1 896,56 €

Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- ➔ **CONSTATE** la conformité des écritures du compte administratif de l'exercice 2022 et des comptes de gestion tenus par Monsieur le Trésorier pour le budget général, le budget assainissement, le budget eau, le budget de la zone des Voisins et le budget Ussets et Bornes
- ➔ **APPROUVE** le compte de gestion du budget dressé pour l'exercice 2022 (budget général, budget assainissement, budget eau, budget de la zone des Voisins, budget Ussets et Bornes)

La Secrétaire de Séance

Chrystel BUFFARD

Acte certifié exécutoire le :

30 MARS 2023

Le Président

Xavier BRAND

